



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

World Rainforest Movement - Bulletin Mensuel - Numéro 159 - Octobre 2010

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : LA CDB À LA CROISÉE DES CHEMINS

La Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) célèbre sa 10e Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010.

À l'occasion de cette CdP, le réseau mondial CBD Alliance (*Convention on Biological Diversity Alliance*), dont le WRM fait partie, a facilité à des représentants d'organisations sociales et de peuples autochtones l'élaboration d'une série d'analyses concernant les thèmes que la CdP devrait traiter d'urgence à Nagoya, ainsi que les chemins à éviter et ceux qu'il faudrait emprunter. Le présent bulletin reprend trois des dix thèmes présentés par la CDB Alliance. Pour les voir tous (en anglais) veuillez visiter : http://undercovercop.org/wp-content/uploads/2010/10/CBDA_10briefings_ENG_v8.pdf.

NOTRE OPINION

- [Nagoya fournira l'occasion d'adopter une définition de forêt fondée sur la biodiversité](#)

MESSAGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA CDB

- [Justice en matière de biodiversité : le chemin à suivre pour maintenir la vie dans la planète](#)
- [Mettre fin au déboisement au moyen de mesures socialement justes et non fondées sur le marché](#)
- [Changement climatique, géo-ingénierie et biodiversité](#)
- [Les biocarburants à base de biomasse, la bioénergie, le biochar et les technologies de la nouvelle 'bioéconomie' accélèrent la perte de biodiversité](#)
- [Action dans la CDB contre les arbres transgéniques](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- [Équateur : défendre l'initiative Yasuni pour conserver la biodiversité](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

- [Cameroun: un village résiste à la tentative de Socapalm de planter des palmiers à huile dans ses terres](#)

ARTICLES NON DISPONIBLES EN FRANÇAIS

- Burma: Farmers fight plantation company threatening protected forests and tiger reserve in Hugawng Valley
- Nigeria: Women at forefront of struggle against oil corporations
- India: Forest protection is a matter of ecological justice
- Brazil: Sustainable on paper - the eucalyptus plantations of Bahia
- Biochar: "Sustainable charcoal" from 556 million hectares of plantations?
- Análise crítica do trabalho "A silvicultura e a água: Ciência, Dogmas, Desafios"(Walter de Paula Lima, 2010)

NOTRE OPINION

– Nagoya fournira l'occasion d'adopter une définition de forêt fondée sur la biodiversité

La 10e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) aura lieu à Nagoya, Japon, du 18 au 29 octobre 2010. La CDB aura là une bonne occasion de répondre à la demande de plus en plus pressante de définir sérieusement un des écosystèmes les plus riches en diversité : la forêt.

Jusqu'à présent, la plupart des organismes nationaux et internationaux ont adopté sans réserve la définition de forêt donnée par la FAO. Or, en plus de ne pas décrire correctement ce que sont les forêts, cette définition permet de considérer comme telles les plantations d'arbres en régime de monoculture. La FAO vient de publier un rapport qui, involontairement bien sûr, tombe à point pour convaincre la CDB de la nécessité de s'occuper sérieusement de ce problème.

Le 4 octobre, la FAO a publié la version intégrale de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010. Comme si tous les arguments avancés au cours des ans pour réclamer l'exclusion des plantations d'arbres de la définition de « forêt » étaient insuffisants (voir la dernière contribution en date du WRM dans le bulletin n° 156), ce rapport en fournit, à notre avis, quelques-uns d'excellents.

Un bon exemple de ce qui précède est la manière dont la FAO traite deux plantations industrielles d'arbres très similaires : les plantations d'hévéas et celles de palmiers à huile.

– Les plantations d'hévéas : jusqu'en 2000, la FAO entendait que les plantations d'hévéas n'étaient pas des forêts mais, depuis cette date, elle considère qu'elles le sont. Pourquoi ? Selon la FAO, « parce qu'elles sont de plus en plus importantes en tant que sources de fibres pour les industries du bois ». Ainsi, la FAO définirait les forêts uniquement par leur capacité à produire un seul produit : le bois. Tant que les plantations d'hévéas ne produisaient que du latex, elles n'étaient pas des forêts. Quand le prix du caoutchouc s'est effondré et que beaucoup de producteurs ont commencé à abattre les arbres pour vendre le bois, elles sont soudain devenues des forêts. Suivant le même raisonnement, ne faudrait-il pas les exclure de cette catégorie maintenant que le prix du caoutchouc a augmenté de nouveau ?

– Les plantations de palmier à huile : les palmiers sont un élément typique des forêts tropicales, mais les plantations de palmier à huile ne sont pas considérées

comme des forêts par la FAO parce que « le palmier à huile est un produit arboricole agricole ». Là encore, la raison est que les palmiers ne produisent pas de bois. Une telle absurdité atteint à son paroxysme dans le contexte de l'Afrique tropicale, où les plantations d'une espèce d'arbre exotique (l'hévéa) sont considérées comme des forêts, tandis que les plantations d'une espèce d'arbre indigène (le palmier à huile) ne le sont pas.

Les distinctions qui précèdent semblent contredire la définition extrêmement simpliste de forêt que donne la FAO : « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante ». Voilà ce qu'est une forêt pour la FAO.

À moins que la FAO définisse ce que veut dire « les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante » (mais elle ne le fait pas), suivant sa propre logique il faudrait inclure toutes les plantations d'arbres dans la définition de forêt, ou les en exclure toutes. Pourquoi la production de palmiers à huile est-elle une activité « agricole », tandis que la production de bois d'une plantation d'eucalyptus ne l'est pas ? Pourquoi les plantations d'oliviers ne sont pas des forêts, tandis que les plantations de pins le sont ? Parce que la FAO le dit, c'est tout.

Le rapport de la FAO fournit une deuxième série d'arguments relatifs à ce qu'elle appelle « boisement » et « reboisement ». D'après cette organisation, le premier concerne la plantation d'arbres dans des zones non boisées, et le deuxième la plantation d'arbres dans des zones préalablement occupées par des forêts. Dans les deux cas, le résultat est une « forêt plantée » (pour la FAO, « les forêts [sic] plantées sont composées des arbres établis par plantation et/ou par semis délibéré »).

Ce que la FAO appelle « boisement » implique en fait la destruction de la végétation indigène (souvent des prairies ou des savanes) et sa substitution par une plantation d'une espèce d'arbre (souvent exotique). Pourtant, au lieu de classer cela comme une « plantation arboricole agricole » (où l'on récolte seulement du bois), elle l'élève à la catégorie de « forêt ». Pourquoi ? Tout simplement parce que cette plantation produit du bois et que, d'après la FAO, c'est cela que les forêts produisent.

Quant à ce que la FAO appelle « reboisement », on supposerait qu'il s'agit de la restauration d'une forêt par la plantation d'espèces indigènes, mais on aurait tort. Dans la grande majorité des cas, le « reboisement » consiste à planter des arbres exotiques d'une seule espèce (pin, eucalyptus, acacia, gmelina, teck, etc.) dans des zones boisées. Ainsi, une forêt tropicale diverse peut être entièrement rasée au bulldozer et remplacée par une essence unique – exotique ou indigène – et, pour la FAO, rien n'aura changé : « Lorsqu'une partie de la forêt est défrichée et replantée (reboisement) ... il n'y a pas de changement de superficie forestière ».

Bien entendu, cette perspective étroite est favorable aux intérêts des industries de la pâte, du papier et du bois (elle leur permet de dire qu'elles « plantent des forêts »), mais elle va à l'encontre des intérêts des communautés locales dont les moyens d'existence, qui dépendent des forêts et des prairies, sont détruits sous prétexte de

« planter des forêts ».

Dans une optique mondiale, l'insistance de la FAO à définir les plantations en régime de monoculture destinées à la production de bois comme des « forêts plantées » permet de dissimuler les effets de ces plantations sur la diversité biologique. « ... c'est l'occasion de nous rappeler que les forêts représentent certains des écosystèmes les plus divers de la planète », dit le rapport. À notre tour, nous rappelons à la FAO que les « forêts plantées » dont elle parle représentent certains des écosystèmes les moins divers de la planète, que beaucoup définissent comme des « déserts d'arbres ».

Le rapport de la FAO donne des preuves irréfutables de l'effrayante expansion de ces « déserts d'arbres », dont la superficie « s'est accrue de plus de 3,6 millions d'hectares par an de 1990 à 2000, de 5,6 millions d'hectares par an de 2000 à 2005 et de 4,2 millions d'hectares par an de 2005 à 2010 ». Du point de vue de la biodiversité, cela est désastreux, puisque ces plantations détruisent l'habitat de millions d'espèces indigènes (qui vont des plantes aux insectes) dont beaucoup n'ont pas été répertoriées par la science. Néanmoins, la FAO se réjouit de l'expansion de ces plantations parce qu'elles « ont contribué à réduire la perte nette de forêts ».

Ce qui précède n'est qu'un échantillon des arguments que le rapport de la FAO nous fournit involontairement pour prouver qu'il est absurde de considérer les plantations industrielles d'arbres comme des « forêts », et qu'il est donc indispensable de les exclure de la définition de « forêt ».

Soulignons que la FAO « espère que les informations présentées dans ce rapport contribueront à élargir les discussions sur les forêts ». Nous pensons qu'elles le feront, mais que beaucoup dépendra de la bonne disposition de la FAO elle-même ; or, jusqu'à présent, cette bonne disposition n'a pas été évidente. Pour être réalistes, nous espérons que les définitions non scientifiques et favorables aux entreprises que ce rapport manie contribueront à stimuler les discussions dans d'autres forums – en particulier, au sein de la Convention sur la diversité biologique – pour que soit adoptée une définition sérieuse des forêts d'où sera exclue la catégorie absurde des « forêts plantées ».

Version intégrale du rapport de la FAO :

http://foris.fao.org/static/data/fra2010/FRA2010_Report_F.pdf.

[index](#)

MESSAGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA CDB

– Justice en matière de biodiversité : le chemin à suivre pour maintenir la vie dans la planète

En cette année 2010, nous sommes confrontés aux crises combinées de la biodiversité, de l'alimentation, des combustibles, de l'économie et du climat. La conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité est fondamentale pour

s'attaquer à ces crises et tracer un chemin réellement durable pour l'humanité.

Les gouvernements sont en train de se réunir à Nagoya pour une négociation internationale cruciale de la Convention sur la diversité biologique (CDB), dans l'espoir d'endiguer la perte permanente de cette biodiversité qui est l'essence même de la vie. Depuis les débuts de la CDB en 1992, les gouvernements n'ont pas fait beaucoup de progrès : les chercheurs sont unanimes à pronostiquer l'augmentation de la perte d'habitats et des taux d'extinction élevés, la disparition de variétés de plantes alimentaires et d'animaux d'élevage, avec des conséquences dramatiques pour les sociétés humaines. Si la CDB est souvent décrite comme un grand compromis entre le Nord et le Sud (les pays qu'on appelle développés et en développement), le Nord n'en a pas tenu sa part, surtout en matière de ressources financières mais aussi par l'absence de progrès en ce qui concerne le problème fondamental de l'accès aux ressources génétiques et du partage des bénéfices qui en découlent.

À Nagoya, les gouvernements vont-ils décider de laisser en l'état la croissance économique et la surconsommation et de s'en remettre aux opportunités du marché et aux solutions technologiques de fortune ? Ou décideront-ils de s'attaquer vraiment aux causes profondes de la perte de biodiversité, dessinant hardiment un nouveau chemin pour défendre et soutenir les protecteurs de la biodiversité : les peuples autochtones, les communautés locales et les fournisseurs d'aliments à petite échelle, tels que les petits agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs itinérants ?

Au cours des deux derniers mois, des organisations de la société civile du monde entier ont parlé et discuté pour parvenir à un accord sur ce qu'ils croient être les questions clés dont la CdP doit traiter à Nagoya. Nous appelons les Parties à renforcer (et non à affaiblir) les principes fondamentaux de la Convention, tels que l'approche par écosystème, le principe de précaution et la reconnaissance que la biodiversité ne peut pas être séparée des êtres humains qui l'entretiennent, la défendent et en font un usage durable. Les Parties devraient s'écarter des approches commerciales de certains accords, comme la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et ne pas permettre que les accords sur la biodiversité soient soumis à d'autres accords internationaux tels que ceux du commerce.

En revanche, les Parties devraient adopter une démarche axée sur la justice en matière de biodiversité, ce qui implique non seulement de respecter les droits, la dignité et l'autonomie de tous les peuples, mais de respecter aussi les droits de tous les êtres vivants. Une telle démarche place les protecteurs de la biodiversité au cœur de la prise de décisions et les considère comme les principaux bénéficiaires des politiques en la matière. Ces peuples si importants et leurs systèmes de conservation et de gestion devraient être récompensés et non transformés en produits commerciaux ou forcés à adopter des programmes économiques néolibéraux.

Beaucoup d'organisations de la société civile du monde entier se sont réunies pour produire collectivement 10 documents d'information : « Les 10 points prioritaires pour la CdP 10 ».

Les organisations de la société civile demandent aux gouvernements de prendre les engagements suivants à Nagoya :

1. Les Parties doivent accomplir d'urgence leurs obligations en tant que signataires de la Convention sur la diversité biologique et se mettre d'accord sur un plan stratégique fort et ambitieux. Ce plan doit inclure les objectifs suivants :

1. intégrer la biodiversité et son rôle essentiel pour le fonctionnement et la résistance des écosystèmes dans les institutions et les accords internationaux, en particulier dans ceux qui portent sur le commerce, et aussi dans les politiques nationales concernant l'économie, le développement et la responsabilité ;
2. éliminer d'ici à 2020 les subsides et les incitations nuisibles pour la biodiversité (en particulier les subsides au pétrole, au gaz, à l'agriculture, aux agrocarburants, à la bioénergie et à la pêche) ;
3. réduire à zéro le déboisement et la destruction des habitats naturels d'ici à 2020 ;
4. supprimer les modes actuels de production et de consommation non durables ;
5. mettre fin à la surpêche et aux méthodes de pêche destructrices ;
6. rendre durables l'agriculture, la sylviculture et autres utilisations de la terre et ramener au-dessous des niveaux critiques l'apport de nutriments ;
7. établir un système représentatif de zones protégées basé sur la participation entière et efficace des peuples autochtones et des communautés locales et sur le respect de leurs droits (y compris le droit au consentement préalable, libre et éclairé) ;
8. multiplier par dix le financement public ;
9. défendre et accroître la participation authentique à la prise de décisions de ceux qui conservent, utilisent et développent localement la biodiversité.

2. Les Parties doivent adopter un protocole juridiquement contraignant en matière d'accès et de partage des bénéfices, qui comprenne des mesures fermes pour son application et son respect, de manière à stopper le biopiratage, à respecter et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales, et à remettre en question la primauté des normes de propriété intellectuelle. Ce protocole devrait assurer aux peuples autochtones et aux communautés locales des bénéfices réels et garantir qu'il ne contribuera pas à accroître la privatisation des ressources génétiques ni le monopole des technologies.

3. Les Parties devraient s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité, en commençant par éliminer les subsides qui encouragent l'expansion de la monoculture, de la bioénergie, de la biomasse et d'autres matières premières.

4. Les Parties devraient éviter les approches risquées et non testées, comme les marchés de compensation du carbone forestier (dans le système REDD, par exemple), les compensations de biodiversité et les mécanismes de développement vert, qui n'offrent pas de sauvegardes appropriées pour la biodiversité, pour les droits des peuples autochtones et pour les droits de l'homme.

5. Les Parties devraient adopter et maintenir un moratoire sur le développement, la

mise à l'essai, la libération et l'utilisation de nouvelles technologies qui risquent de représenter des menaces pour la biodiversité, y compris la géo-ingénierie et la biologie synthétique.

6. Les Parties devraient se centrer sur la manière de mettre en œuvre les décisions en définissant les mécanismes nécessaires pour qu'elles soient appliquées et respectées.

7. Les Parties devraient mettre les vrais protecteurs de la biodiversité au centre de la mise en œuvre de la Convention et de la prise de décisions ; cela inclut d'adopter un nouveau programme de travail qui améliore la gestion des ressources coutumières et leur utilisation durable.

8. Les Parties devraient formuler une définition de forêt et de la gestion durable des forêts qui exclue les plantations d'arbres en régime de monoculture et évite l'invasion d'espèces exotiques, comme prévu dans les principes et les objectifs de la CDB, et qui inclue les droits des communautés à utiliser, contrôler et gouverner les forêts.

9. Les Parties devraient défendre et protéger les petits propriétaires, paysans, éleveurs, pêcheurs et autres producteurs artisanaux d'aliments, qui conservent et développent la biodiversité agricole en garantissant ainsi l'alimentation future. Ce faisant, elles doivent interdire tout système, méthode, processus ou technologie qui risque de porter atteinte à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes.

10. Les Parties devraient décider d'améliorer le soutien, la gestion et l'administration des zones protégées existantes, et veiller à ce que toute nouvelle zone protégée soit basée sur la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que sur le respect de leurs droits, y compris le droit au consentement préalable, libre et en connaissance de cause.

11. Les parties devraient convenir d'élargir les zones protégées (terrestres et marines) pour qu'elles incluent une représentation plus grande de la biodiversité. Aucune nouvelle zone protégée ne doit faire partie du système de compensation de biodiversité ni de tout autre programme de compensation qui permette de maintenir ailleurs les pratiques habituelles.

La CdP 10 doit être le moment décisif pour les politiques en matière de biodiversité. Nous devons redoubler d'efforts pour conserver et utiliser la biodiversité de façon rationnelle et pour faire en sorte que les bénéfices aillent à ceux qui l'entretiennent. Nous devons renforcer le rôle de la CDB dans la politique internationale et sa mise en œuvre à tous les niveaux. La société civile appelle les Parties à tenir compte de ces impératifs pour le bien de l'humanité et de tous les êtres vivants.

[index](#)

– Mettre fin au déboisement au moyen de mesures socialement justes et non fondées sur le marché

Résumé

Les forêts du monde sont menacées de beaucoup de manières. Les parties à la CDB doivent prendre des mesures immédiates et sérieuses contre le déboisement, en s'attaquant à ses causes profondes et en respectant les droits des peuples autochtones. Les parties ne doivent pas accepter aveuglément les termes du système REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) fondé sur le marché, et doivent adopter une définition de forêt qui coïncide avec les principes et les objectifs de la CDB.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

Le déboisement et le changement climatique

Les forêts du monde sont des écosystèmes d'une importance décisive pour les peuples qui en sont tributaires mais aussi pour la régulation des pluies et du climat et, bien entendu, pour la diversité biologique. Pourtant, elles sont en train de disparaître. Le déboisement est surtout provoqué par la production (souvent subventionnée de matières premières, à quoi s'ajoute le problème de la demande croissante d'agrocarburants, de biocarburants et de viande, entre autres choses.

Les forêts riches en diversité biologique ont subi des agressions continues de la part des gouvernements et des grandes entreprises ; cela a comporté le déplacement systématique des peuples qui les habitaient, au profit de la gestion forestière prétendument durable, des zones protégées et de l'habitat de la faune et la flore en danger. En plus, la crise climatique représente un danger toujours plus grave pour les forêts du monde. À moins de l'enrayer, de grands changements auront lieu dans les écosystèmes forestiers et dans leur diversité biologique, avec d'énormes conséquences négatives pour les communautés locales, dont la destruction de leurs moyens d'existence et de brusques bouleversements sociaux. Les effets de la diminution de la diversité biologique et de la régulation climatique qui dépendent des forêts toucheraient toute la population du monde et s'ajouteraient aux phénomènes météorologiques extrêmes que nous avons déjà commencé à rencontrer.

Les fausses solutions pour conserver la diversité des forêts : le système REDD+ fondé sur le marché et les compensations

Alors qu'une saine synergie entre la CDB et la CCNUCC serait avantageuse pour la diversité biologique et pour le climat, une convergence dangereuse entre ces deux conventions est concoctée à l'heure actuelle par ceux qui veulent tirer profit de la crise climatique grâce à des mécanismes commerciaux tels que la compensation d'émissions, le commerce du carbone et les projets REDD+. Ces derniers ne font pas de distinction entre les forêts et les plantations (voir le point suivant) ; ils ignorent les sauvegardes pour la diversité biologique et pour les droits de l'homme et des peuples autochtones, et ils refusent toute surveillance indépendante. Tel qu'il se présente à l'heure actuelle, REDD+ ne s'attaque pas suffisamment aux causes directes et profondes du déboisement, et ne nous achemine pas vers la vraie solution : réduire à leur source les émissions des combustibles fossiles.

Ainsi, nous voyons avec inquiétude que ces approches mettent en danger ou érodent les droits collectifs des peuples autochtones et des populations forestières,

et qu'elles mettent en péril la diversité biologique, aussi bien à l'échelon mondial (par le changement climatique) qu'au plan local (par « l'exploitation forestière durable », la production de biocarburant, etc.). En particulier, les droits des peuples autochtones que protègent des traités internationaux pourraient être menacés par des organisations qui réclameraient la propriété du carbone ou de la diversité biologique et qui, payant pour « sauver » les forêts, dicteraient l'usage à en faire. En outre, certaines grandes entreprises espèrent conserver leur accès à d'autres ressources, comme les minéraux, en divisant les forêts en zones et en compensant la destruction de l'une avec la « protection » de *hotspots* de diversité biologique dans l'autre.

Les plantations ne sont pas des forêts

Les plantations ne sont pas des forêts ; elles n'accomplissent pas les mêmes fonctions dans le maintien de la diversité biologique, des sols et de l'eau et dans la régulation du climat ; elles ont des effets négatifs sur les écosystèmes locaux et sur les moyens d'existence des peuples qui dépendent des forêts. L'établissement et le remplacement de plantations ont des effets dévastateurs sur les sols. L'idée que les jeunes arbres à croissance rapide piègent plus de carbone que les forêts est fautive. En plus, il est rare que les plantations fournissent aux peuples forestiers des moyens de subsistance, au contraire : dans la plupart des cas, elles provoquent la perte des moyens d'existence, des conflits et toute une série de problèmes sociaux. Or, déguisées en forêts, les plantations d'arbres en régime de monoculture sont en train de remplacer progressivement les écosystèmes forestiers riches en biodiversité.

Les arbres génétiquement modifiés

L'emploi d'arbres génétiquement modifiés aggraverait encore les problèmes associés à la plantation industrielle d'arbres et comporterait de nouvelles menaces qui auraient des conséquences de grande portée pour les forêts et leurs écosystèmes. En plus du trait voulu, la manipulation génétique introduit dans l'arbre des changements imprévisibles et non voulus, qui peuvent ne devenir évidents que des années ou des générations plus tard. Elle pourrait accroître la compétitivité ou la capacité de prolifération des arbres, modifier leurs interactions avec d'autres organismes tels que les microbes du sol, les insectes et les autres plantes, ou affecter leur réponse aux stress biotiques ou abiotiques, les rendant, par exemple, plus vulnérables aux orages, au feu et aux agents pathogènes. Elle pourrait faire diminuer le nombre d'organismes bénéfiques et de prédateurs. La contamination génétique des forêts naturelles par la dispersion de graines ou le croisement par le pollen sont des risques majeurs associés aux essais en plein champ et à la plantation commerciale d'arbres GM.

Que faut-il faire ? Que devrait faire la CDB ?

Pour mettre fin à la diminution de la diversité biologique il est indispensable de mettre fin au déboisement. La CDB (et non la CCNUCC ni les marchés du carbone) devrait être à la tête de la protection des forêts.

Ainsi, les Parties doivent :

Décider de réduire le déboisement à zéro d'ici à 2020

1. S'attaquer aux causes directes et sous-jacentes du déboisement, en commençant par les subsides comme ceux qu'on accorde à la production de biocarburants (voir le document n° 6 sur la bioénergie), de soja et de viande ;
2. pour protéger les forêts, adopter une approche par écosystème qui privilégie les forêts primaires, qui contienne des mesures de précaution à l'égard de la diversité biologique et qui reconnaisse les droits des populations forestières à l'accès, au contrôle et au gouvernement des forêts et l'importance du rôle que jouent les femmes dans leur gestion et leur protection.

Rejeter les approches qui réduisent les forêts à des réservoirs de carbone et des objets de commerce

1. Rejeter les systèmes de compensation de la perte de diversité biologique et les systèmes REDD fondés sur le marché, qui ne contiennent pas des sauvegardes appropriées pour la diversité biologique et les droits de l'homme et des peuples autochtones, et dont on ne sait pas encore s'ils réduiront les émissions de façon démontrable ;
2. renforcer le dialogue avec la CCNUCC pour s'assurer que toute politique concernant le climat et les forêts prend en compte l'éventail complet des valeurs des forêts et le rôle clé que jouent les peuples autochtones et les ICCA dans les efforts d'atténuation des émissions, en veillant à la préservation et au respect des droits de ces peuples et de la diversité biologique des forêts.

Adopter une définition des forêts qui coïncide avec les principes et les objectifs de la CDB

1. Organiser un processus participatif pour formuler une définition des forêts et de leur gestion durable qui soit acceptée par tous, en appliquant une approche par écosystème qui inclue les droits des communautés à accéder aux forêts, à en assurer le contrôle et à les gouverner ; cette définition devrait exclure les plantations d'arbres en régime de monoculture et éviter l'invasion d'espèces exotiques.

Décider la suspension obligatoire de tous les essais en plein champ et de la commercialisation d'arbres GM.

[index](#)

– Changement climatique, géo-ingénierie et biodiversité

Résumé

Les rapports de la diversité biologique et du climat reçoivent de plus en plus d'attention au moment de définir les politiques concernant le changement climatique : la diminution de la diversité biologique aggrave le dérèglement du climat, de sorte que la protection de la première doit être au centre de toute stratégie efficace pour atténuer le dernier ou s'y adapter. Les Parties doivent faire en

sorte que les principes de la CDB (par exemple, le principe de précaution, l'approche par écosystème, les droits des peuples autochtones) soient respectés et appliqués dans toutes les politiques qu'on adoptera pour combattre le changement climatique. Les mécanismes du marché et les solutions technologiques qui dominent à l'heure actuelle parmi les options proposées n'assureront pas la conservation de la biodiversité ; au contraire, il existe le risque que le recours excessif à des approches commerciales et à des technologies qui n'ont pas fait leurs preuves aggravent la situation.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

La réponse mondiale au changement climatique va-t-elle protéger la biodiversité et accroître la résistance des communautés et des écosystèmes, ou aggravera-t-elle la situation en promouvant de fausses solutions ?

La géo-ingénierie nous laissera-t-elle sans planète ?

Faute d'adopter des mesures efficaces pour réduire les émissions, certains pays riches appuient des options technologiques extrémistes qui visent à manipuler le climat sur une grande échelle et qui auront des conséquences dévastatrices pour la diversité biologique :

1. La fertilisation des océans, destinée à stimuler la croissance des algues pour qu'elles absorbent l'excès de CO₂ de l'atmosphère, met en danger les écosystèmes marins et les moyens d'existence des pêcheurs et des populations côtières.
2. Le lancement de sulfates dans la stratosphère, pour diminuer le réchauffement planétaire en reflétant la lumière du soleil vers l'espace, causera des ravages dans la couche d'ozone et dans les tendances des précipitations mondiales.
3. Le biochar (biomasse brûlée qui serait censée piéger du carbone dans le sol et améliorer sa fertilité) est présenté comme une solution pour le climat, la sécurité alimentaire et l'énergie, mais il provoquera en fait des pressions supplémentaires sur les terres et les aliments de personnes qui sont déjà affamées et sans terre.

Dans tous les cas, les effets prétendus (piégeage de carbone, refroidissement) sont scientifiquement contestables et comportent de forts risques, tandis que les dangers qu'ils comportent pour la biodiversité et les moyens d'existence associés sont réels et tangibles. La géo-ingénierie représente une menace sans précédent pour la biodiversité et pour la capacité des communautés locales et des peuples autochtones de profiter équitablement de ses bénéfices. La CDB devrait renforcer le rôle qu'elle a déjà joué dans ce domaine.

Pour atténuer le changement climatique on accepte n'importe quoi, sauf réduire les émissions.

Afin de changer rapidement de combustibles (en abandonnant les combustibles fossiles), de nouvelles technologies et sources d'énergie discutables prolifèrent à l'heure actuelle. Par exemple :

1. Les plantations industrielles d'agrocarburants (canne à sucre, soja, jatropha,

palmier à huile...) qui appartiennent à des sociétés transnationales sont en train de détruire des écosystèmes riches en diversité biologique et de priver les populations autochtones et locales de leurs moyens d'existence, tout en augmentant l'utilisation de produits pétrochimiques et de fertilisants, deux des principaux responsables du réchauffement planétaire (voir le document n° 6 sur la bioénergie).

2. L'industrie biotechnologique voit dans le changement climatique une excellente occasion de « contribuer » à l'atténuation et à l'adaptation au moyen de technologies dangereuses pour la diversité biologique et les communautés (les arbres GM, la biologie synthétique).
3. La construction de grands barrages détruit la biodiversité aquatique et terrestre sur de grandes étendues et expulse les populations locales de leurs territoires. D'autre part, les barrages et les réservoirs, surtout dans les régions tropicales, sont des sources de quantités considérables de méthane, un gaz à effet de serre puissant.

La CCNUCC n'est pas la bonne voie

Pour l'instant, les impératifs commerciaux de la CCNUCC ont dominé dans les mesures pour l'atténuation du changement climatique. Or, ces mesures ont échoué à réduire les émissions de CO₂ et à atteindre le saint graal du développement durable. Non seulement la CCNUCC n'a pas réussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre (les concentrations actuelles sont d'environ 390 ppm, alors qu'elles étaient de 350 ppm en 1990), elle a même adopté certaines politiques qui bouleversent les fonctions des écosystèmes sans apporter aucun avantage climatique tangible. Cela est particulièrement vrai dans le cas du Mécanisme de développement propre, qui n'a pas abouti à réduire les émissions de façon significative et qui n'a pas contribué non plus au développement durable.

À présent, les systèmes REDD et REDD+, absolument centrés sur le marché (c'est-à-dire sur le commerce du carbone) risquent de provoquer le plus grand accaparement de terres jamais vu de la part des grandes entreprises, et de devenir un moyen original de « privatiser l'air ». L'expérience du MDP et les résultats décevants d'autres systèmes de paiement des services environnementaux devraient justifier largement que l'on s'arrête à considérer des mesures d'un genre différent (voir le document n° 5 sur REDD et le document n° 2 sur les ressources financières).

Propositions pour la CdP 10 et au-delà

Du moment que l'approche axée sur le marché de la CCNUCC est en train de s'infiltrer dans la CDB, les Parties doivent prendre une voie différente, car rien ne prouve que cette approche puisse fonctionner (voir le document n° 2 sur les ressources financières). La protection de la biodiversité et de ceux qui la préservent et l'entretiennent sont des éléments clés dans la lutte contre le changement climatique.

Les Parties doivent :

1. Approuver la suspension de la géo-ingénierie et de la biologie synthétique,

- comme proposé à l'OSASTT 14.
2. Veiller à ce que toute mesure adoptée par la CCNUCC (ou par d'autres organisations internationales) respecte la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence associés qui la maintiennent, et à ce qu'on approuve d'urgence toutes les mesures nécessaires pour éviter la diminution de la biodiversité et de la diversité culturelle. Cela inclut de réaffirmer l'importance de la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).
 3. Rejeter les approches qui réduisent les forêts à des réservoirs (et des échanges) de carbone, y compris les compensations de biodiversité et les systèmes REDD fondés sur le marché (comme le MDP), qui manquent de sauvegardes appropriées pour la biodiversité et les droits des autochtones et qui n'ont pas démontré leur capacité de réduire les émissions de carbone.
 4. Rejeter l'accapement de terres et les plantations en régime de monoculture pour la production de biocarburants et de biochar (voir l'article sur la bioénergie).
 5. Promouvoir et soutenir le rôle que jouent dans l'atténuation du climat les terres conservées par les communautés et les peuples autochtones.
 6. Maintenir les moratoires préalables, puisque les dangers qu'ils reconnaissent n'ont pas diminué. En particulier, maintenir le moratoire sur les GURT (technologie Terminator) et les arbres GM.

[index](#)

– Les biocarburants à base de biomasse, la bioénergie, le biochar et les technologies de la nouvelle 'bioéconomie' accélèrent la perte de biodiversité

Résumé

La production industrielle de biocarburants et de bioénergie, qui accroît la demande de bois, de produits agricoles et d'autres sources de biomasse végétale, a des effets graves et irréversibles sur la diversité biologique, en particulier sur celle des forêts. Sous l'impulsion d'investissements étrangers, de vastes étendues de terres sont affectées à la production de bioénergie dans les pays du Sud, portant atteinte aux droits des peuples autochtones, à la souveraineté alimentaire, à la réforme agraire et aux droits fonciers. Le message de la CDB, « promouvoir les effets positifs et [...] réduire au minimum les effets néfastes de la production de biocombustibles », doit être remplacé par un appel à supprimer toutes les mesures qui incitent à développer encore la production industrielle de bioénergie.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

Les industries s'unissent pour donner naissance à la nouvelle 'bioéconomie'. Les biocarburants et la bioénergie en général apparaissent aujourd'hui comme la base de la « bioéconomie fondée sur la connaissance », qui part de l'idée de remplacer par de la biomasse le pétrole en tant que source d'énergie et d'autres produits. De grandes industries, comme la biotechnologie, l'agro-industrie, l'industrie automobile, celles du pétrole, du bois, de la pâte et du papier, voient dans la « nouvelle bioéconomie » et dans le développement de la chimie des végétaux des possibilités lucratives. L'UE et les États-Unis continuent de la promouvoir, tandis que l'Inde, le Brésil et la Chine, entre autres, explorent cette option. L'expansion de la

bioénergie industrielle à grande échelle (biocarburants et biomasse) fait partie d'un programme politique censément orienté à lutter contre le changement climatique et pour la sécurité énergétique mais qui compromet gravement les activités artisanales et traditionnelles.

Les objectifs des États-Unis et de l'UE en matière de bioénergie sont en train d'accroître la demande à un point tel que de grandes régions du Sud sont aujourd'hui affectées à la plantation industrielle de produits énergétiques pour l'exportation, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Or, **si l'on considère la durée de vie de la plupart des processus de production de bioénergie et l'on tient compte de l'utilisation de carburants pour le transport et la production d'électricité, on aboutit à une augmentation nette des émissions.** La production de biochar (par la transformation de biomasse en charbon) pour « piéger du carbone » et compenser ainsi les émissions ne ferait qu'augmenter encore la demande de biomasse.

L'impact sur la diversité biologique

Depuis la dernière CdP de la CDB en 2008, plusieurs rapports sont venus préciser et documenter les effets de la bioénergie industrielle :

(1) À mesure que la demande de bioénergie subventionnée augmente, la diversité biologique diminue. La demande de bioénergie pousse à accélérer la transformation d'écosystèmes naturels en plantations industrielles, et elle a aussi un impact considérable sur les réserves d'eau, la pollution par des pesticides et des produits chimiques, et les forêts. Aux États-Unis et à l'UE, les nouvelles installations industrielles fonctionnant au bois sont en train d'augmenter considérablement la demande de ce combustible et donc de compromettre gravement les politiques de conservation et de restauration de la biodiversité des forêts.

(2) La bioénergie industrielle concurrence la production d'aliments et aggrave la famine. La bioénergie industrielle utilise des sols, de l'eau et des cultures nécessaires à la production d'aliments. Ces « cultures énergétiques » ne cessent de s'élargir, déplaçant les cultures vivrières vers d'autres régions, au détriment des forêts et de la diversité biologique. Leurs défenseurs affirment que les futures technologies pour l'exploitation de la cellulose, des plantes non alimentaires et des arbres vont éviter ce conflit, mais le problème des besoins de terres et d'eau reste entier. Les cultures qui fournissent à la fois des biocarburants et des aliments pour les animaux, comme le soja et le maïs, ne font que l'aggraver. En outre, des recherches ont montré qu'il n'y a pas suffisamment de terres pour satisfaire la demande actuelle de biocarburants.

(3) La bioénergie industrielle accélère la spéculation et l'investissement dans le foncier, donnant lieu à une nouvelle ère de colonisation et d'appropriation de terres. Dans le monde entier, les investisseurs sont en train de s'emparer de grandes étendues de terres pour répondre à la demande croissante de cultures vivrières et bioénergétiques. D'après l'Institut international de recherche en politiques alimentaires (IFPRI), les investisseurs étrangers sont en train de négocier des contrats sur 20 millions d'hectares en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On affirme souvent que ces terres sont « marginales, abandonnées et dégradées »,

alors qu'en fait elles sont utilisées par des éleveurs itinérants, des petits agriculteurs, des peuples autochtones et des populations locales. Les conséquences sont claires : les gens sont expulsés de leurs terres et n'ont plus de sécurité alimentaire, les femmes et leurs familles ne disposent plus des bioénergies traditionnelles pour leur propre usage, les écosystèmes sont dégradés et fragmentés et perdent leur capacité de se régénérer, les réserves d'eau sont endommagées et épuisées, la diversité biologique diminue et les plantations bioénergétiques empêchent la régénération naturelle des écosystèmes indigènes.

(4) La bioénergie industrielle favorise la création de nouveaux produits agricoles et de technologies potentiellement dangereuses. Les plantes et les arbres génétiquement modifiés sont présentés comme la panacée, capables d'accélérer la croissance et de faciliter le processus de production d'énergie. Des eucalyptus, des peupliers et d'autres variétés d'arbres sont manipulés et testés pour qu'ils croissent plus vite et contiennent moins de lignine (substance qui donne sa consistance au bois et qui interfère avec son traitement) ; de nouvelles variétés de maïs ont été créées pour pouvoir transformer en éthanol autant le grain que la paille. Les exemples abondent. Les plantes et les arbres modifiés peuvent contaminer leurs parents sauvages, mettant ainsi en grave danger la diversité biologique.

La biologie synthétique promet de construire des microbes « synthétiques » qui contribuent à digérer la cellulose des plantes, dans le processus de raffinage industriel et de transformation en biocarburants et « bioproduits ». Or, la biologie synthétique n'est pas réglementée et on ignore complètement quelles peuvent être les conséquences de la libération d'organismes synthétiques dans les écosystèmes.

Les espèces envahissantes : beaucoup de cultures bioénergétiques sont envahissantes (par exemple, le panic érigé, le miscanthus, le jatropha, le moringa, l'eucalyptus, le saule) ; pourtant, partout on encourage et on soutient la culture de ces plantes.

Que devrait-il se passer à la CdP 10 et au-delà ?

En dépit de ces impacts et de ces dangers croissants pour la diversité biologique, la CDB *encourage* en fait le développement des biocarburants, quand elle parle de « la nécessité de promouvoir les effets positifs et de réduire au minimum les effets néfastes de la production de biocombustibles et de leur utilisation sur la diversité biologique ». Les Parties devraient plutôt ne pas s'écarter des principes fondamentaux de la CDB et, en particulier, de ceux qui concernent les droits des peuples autochtones, le principe de précaution et l'approche par écosystème.

À la CdP 10, les Parties doivent :

1. Réaffirmer que la diversité biologique et les écosystèmes sont indispensables à notre survie et que leur résistance et leur restauration sont essentielles. Toutes les incitations gouvernementales aux industries bioénergétiques doivent être considérées comme nuisibles et donc éliminées.
2. Appuyer la suspension de l'utilisation commerciale et de l'introduction dans

l'environnement d'organismes synthétiques, comme proposé en partie par l'OSASTT 14.

3. Aucun encouragement ni incitation à la production industrielle de biocarburants ne doit provenir de la CDB.

[index](#)

– Action dans la CDB contre les arbres transgéniques

Un groupe de réseaux et d'organisations socio-environnementales, préoccupé par la possibilité que les Nations Unies avalisent finalement des politiques qui acceptent et promeuvent les arbres transgéniques, ont lancé une alerte sur les préjudices qui en découleraient, et qui se trouveraient aggravés dans le modèle de plantations à grande échelle en régime de monoculture.

Dans ce qui suit, nous reproduisons la « Lettre ouverte aux participants à la 10e Conférence des Parties (CdP 10) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et à la 5e Réunion des Parties du Protocole de Carthagène (MdP 5) » qui doivent avoir lieu à Nagoya, au Japon, en octobre 2010.

Arrêter le massacre -- Arrêter la plantation d'arbres transgéniques

La Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) est née en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre, avec pour mission de devenir un instrument juridique international qui garantit la protection de la biodiversité, celle-ci ayant été reconnue comme un bien mondial d'une valeur inestimable pour la survie des générations présentes et futures. On y reconnaissait la nécessité d'avancer sur une route vers le développement qui n'impliquât pas la destruction de la diversité biologique et qui renfermât un contenu de justice sociale.

Aujourd'hui, nous réaffirmons cette nécessité, mais la conjoncture actuelle révèle que nous sommes chaque jour plus éloignés de l'objectif visé. Le monde globalisé marche entraîné par la force de puissantes entreprises dont le but ultime est lucratif. Cette voie de mauvais développement a comme séquelles l'extermination, l'exploitation et l'exclusion.

Dans le cadre de la CDB, ces forces tentent aussi de s'exprimer, et nous lançons un cri d'alarme devant un de leurs plus forts moyens d'extermination sophistiquée : les arbres transgéniques.

Nous mettons l'accent sur deux aspects très dangereux du modèle qui cherche à s'ouvrir une voie dans la CDB : la technique de l'ingénierie génétique – avec de nombreuses questions sans réponses, et sans aucune idée des conséquences à long terme de ces manipulations – et le modèle de monoculture auquel elle est associée.

L'ingénierie génétique, qui uniformise les cultures pour assurer un bénéfice supérieur aux entreprises propriétaires des brevets, a dévasté la biodiversité. Les

arbres transgéniques – manipulés soit pour réduire leur contenu en lignine, soit pour produire une meilleure résistance aux ravageurs, soit pour accélérer leur croissance ou leur résistance au froid – unifient deux modèles : celui des affaires qui croissent à n'importe quel prix, et celui de la monoculture, et les deux prospèrent grâce à l'extermination d'écosystèmes divers. Les arbres manipulés génétiquement sont potentiellement contaminants pour leurs parents sauvages, et augmentent de ce fait la menace qui pèse sur la biodiversité.

Les plantations d'arbres associées aux recherches de l'ingénierie génétique sont un facteur d'appropriation de la terre, au détriment de la souveraineté alimentaire ; elles causent l'anéantissement du sol, de l'eau et d'autres écosystèmes, avec les communautés qui y vivent et qui en vivent.

Nombreuses sont les portes par lesquelles les arbres transgéniques peuvent entrer dans la CDB :

Les agrocombustibles et l'énergie basée sur le bois – Les arbres des plantations industrielles génétiquement modifiés pour pousser plus vite, pour être plantés de façon plus dense, pour survivre en climat froid et avec la capacité d'être transformés plus facilement en carburant liquide, sont les principaux candidats pour servir de matière première de la bioénergie. L'augmentation massive de la demande de bois comme source de bioénergie accélérera le déboisement, la conversion des forêts et des prairies en plantations, et la perte de diversité biologique et culturelle. Les scientifiques prévoient que, comme résultat de cette croissance exponentielle de la demande de bois, en 2060 toutes les forêts et prairies auront été transformées en plantations.

Les forêts – La définition que donne la FAO de ce mot, et que la CDB adopte, comprend les plantations d'arbres, qui ressemblent autant à des forêts qu'un champ de maïs à une prairie. C'est ainsi que les plantations industrielles, aux antipodes de la diversité, parviennent à être encouragées – et même subventionnées comme faisant partie des efforts de «reboisement», « de boisement », et « restauration de forêts ».

L'atténuation du changement climatique – Parmi les mécanismes pour faire face au changement climatique, La CCNUCC (Convention-cadre sur les changements climatiques) en a proposé plusieurs qui aggravent le phénomène, dont les plantations en tant que puits de carbone, (qui éviteront d'avoir à réduire les émissions), la proposition d'« augmenter les réserves de carbone forestier » (REDD+) qui encourage la plantation d'arbres à croissance rapide, et récemment la proposition appelée « biochar » - charbon végétal ajouté au sol que l'on obtiendrait en brûlant des arbres. REDD pourrait même inclure les arbres transgéniques.

D'autre part, lors de la Réunion des Parties au Protocole de Carthagène sera traité le sujet de l'évaluation des risques que comportent les arbres transgéniques. Le propos de cette évaluation doit être d'éviter les impacts sur l'environnement, sur la biodiversité, sur la santé humaine et le bien-être économique et social de la population. L'axe directeur de cette évaluation des risques doit donc être le principe de précaution.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que la CdP 10 et la MdP 5 réaffirment la décision prise en 2006 : après avoir reconnu les incertitudes concernant les possibles répercussions environnementales et socioéconomiques des arbres génétiquement modifiés, y compris les effets (à long terme et transfrontières) qu'ils risquent d'avoir sur la diversité biologique des forêts et sur les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales, il est recommandé d'appliquer le principe de précaution.

Pour la défense de la biodiversité et de la vie : NON aux arbres transgéniques !

Signataires : Coecoceiba – AT Costa Rica, Econexus, Groupe ETC, Global Justice Ecology Project, FASE, FOEI (Amis de la Terre International) OLCA, RALLT (Réseau pour une Amérique latine sans transgéniques), RECOMA (Réseau latinoaméricain contre la monoculture d'arbres), Mouvement mondial pour les forêts tropicales, REDES – AT Uruguay, Sobrevivencia – AT Paraguay

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Équateur : défendre l'initiative Yasuní pour conserver la biodiversité

Le projet équatorien de laisser intact à perpétuité un volume de pétrole estimé à 850 millions de barils dans la zone dénommée Bloc ITT, située à l'intérieur du parc Yasuní (cf. bulletin n° 157 du WRM), a marqué un tournant dans la bonne direction de la stratégie pour la protection de la diversité biologique de cette région. L'Équateur, dont l'économie dépend pour une bonne part de l'exportation de pétrole, éviterait ainsi l'émission de 410 millions de tonnes de dioxyde de carbone et recevrait en échange une compensation monétaire équivalente au moins à 50 % des bénéfices qu'il percevrait s'il exploitait ces réserves. Cette compensation ferait partie de la dette écologique des puissances industrialisées à l'égard des pays du Sud qui leur ont fourni les matières premières nécessaires à leur richesse.

L'initiative implique de protéger la très riche diversité biologique de la forêt tropicale mais aussi les peuples autochtones qui l'habitent et qui en sont tributaires. En outre, elle répond au besoin de ne pas aggraver la crise climatique, puisqu'elle éviterait le déboisement et l'exploitation pétrolière polluante. Finalement, elle met en jeu la responsabilité et la solidarité, ces valeurs dont on parle tant mais qu'on pratique si peu et qui deviennent indispensables pour éviter la destruction vers laquelle nous nous acheminons. C'est un pas vers une société et une économie non dépendantes du pétrole.

Le projet équatorien n'est pas à vendre sur le marché, il ne sert pas à compenser les émissions des autres, il ne creuse pas un trou pour en boucher un autre. Cependant, il a besoin d'appuis pour être viable. Des appuis économiques qui, d'ailleurs, sont historiquement justes. Pour commencer, l'Équateur a besoin de recevoir cette année 100 millions de dollars, soit la moitié de ce qu'il recevrait s'il exploitait le pétrole, et renoncer à l'autre moitié. Les pays qui ont toujours prospéré grâce à un système de développement injuste et destructeur doivent maintenant

répondre et prendre leur responsabilité au sérieux.

En 2008, le parlement allemand s'était déclaré disposé à appuyer la proposition ; cette position, adoptée par le gouvernement, avait épaulé le projet au plan international. La décision avait été appuyée par de vastes secteurs de la société allemande.

Or, après le changement de gouvernement, le nouveau ministre de la coopération, le libéral Dirk Niebel (qui s'était déclaré favorable à abolir l'aide au développement) s'est montré réticent à financer l'initiative Yasuni-ITT.

Il a exprimé des doutes quant à la façon de garantir à long terme que le pétrole en question ne serait pas exploité et il a allégué qu'il existe « de nombreuses options » pour conserver les forêts de l'Équateur. Dans ce sens, il a mentionné le mécanisme REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) et le programme *SocioBosque* (qui suscite des controverses parce qu'il vise à commercialiser en tant que « services environnementaux » l'eau, la diversité biologique et le carbone, sans éviter la réalisation d'activités destructrices, telles que l'extraction pétrolière ou minière, dans les zones concernées).

La nouvelle a été reçue comme un seau d'eau froide par les défenseurs du projet, mais la société civile a tout de suite réagi. Le réseau international Oilwatch a envoyé une lettre ouverte aux parlementaires allemands en leur disant que la déclaration de Niebel peut fournir l'occasion de discuter des questions de fond : « Comment ferons-nous face à la crise climatique ? Quelles sont les responsabilités Nord-Sud vis-à-vis de cette crise ? Comment éviter de nouvelles formes de dépouillement ? Comment ferons-nous face à la production accélérée de pétrole et à sa diminution ? »

Oilwatch rappelle que « au plan international, les pollueurs, les banques et les entreprises responsables de la crise climatique ont consacré du temps et de l'argent à transformer les problèmes réels que sont la destruction des écosystèmes, la pollution, les maladies et les catastrophes climatiques, en discussions virtuelles sur les molécules de carbone et les finances, que presque personne ne réussit à comprendre. Ainsi, ils détournent l'attention des solutions et remplacent ces dernières par une série de propositions évasives souvent inviabilisables, absurdes ou même contre-productives ».

En revanche, « la force de l'initiative Yasuni-ITT a toujours été de rester à l'écart du marché du carbone et du REDD, à l'écart des négociations associées au Protocole de Kyoto. La prétention d'associer à REDD le projet Yasuni ne contribue par au succès de ce dernier. Au contraire, cela suscite des doutes, car REDD – et sa probable version nationale *SocioBosque* – ne répond aux attentes des organisations indigènes ni ne sert à résoudre le problème du climat. Les critiques remarquent aussi que le système pourrait aboutir à la perte des droits collectifs des communautés concernées et qu'il est contraire à la lettre et à l'esprit de la Constitution équatorienne qui reconnaît la nature en tant que nouveau sujet de droits (articles 10 et 71) et qui dit que '...les services environnementaux ne seront pas susceptibles d'appropriation' (art. 74) ».

En Allemagne, l'organisation Rettet den Regenwald a réuni en très peu de temps plus de 9 000 signatures pour le manifeste « Donnez de l'argent pour la forêt, M. Niebel ! » (<https://www.regenwald.org/protestaktion.php?id=621>) qui réclame que soit maintenu l'appui du pays au projet équatorien.

Cette mobilisation a été cruciale. Pendant une tournée officielle à Berlin en appui du projet, la ministre équatorienne du patrimoine s'est réunie avec des membres du parlement allemand et elle a reçu l'appui des cinq forces politiques qui y sont représentées. L'administration ne s'est pas encore prononcée mais la ministre a manifesté sa confiance que l'initiative ITT-Yasuní bénéficiera à nouveau du soutien allemand.

Autrement, comme a dit l'économiste Alberto Acosta, ex-ministre de l'énergie et des mines et ex-président de l'assemblée constituante équatorienne, « nous devons défendre avec force l'option C : laisser le pétrole dans le sous-sol, même sans la contribution internationale ».

Article fondé sur la « Lettre ouverte du réseau Oilwatch aux parlementaires allemands », 20 septembre 2010, Oilwatch ; "Alberto Acosta rechaza posible incumplimiento de Alemania [Yasuní ITT]", El Ecuatoriano Noticias, <http://www.elecuadoriano.com/noticias/?p=14213> ; informations reçues de Guadalupe Rodríguez, Salva la Selva, guadalupe@regenwald.org, <http://www.salvalaselva.org>.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Cameroun: un village résiste à la tentative de Socapalm de planter des palmiers à huile dans ses terres

Au milieu d'un désert vert de 60 000 hectares de plantations de palmiers à huile se trouvent 150 hectares de terres agricoles et boisées qui appartiennent au village d'Apouh A Ngog de la région d'Edéa, au Cameroun.

Le village en question, comme tant d'autres, est encerclé par les plantations et, depuis des années, est en conflit avec Socapalm, filiale locale du groupe français Bolloré [1].

Ces plantations ont été établies dans des terres qui appartenaient au village il y a plus d'un siècle, c'est-à-dire en pleine période coloniale. Les habitants actuels d'Apouh ne connaissent pas d'autre réalité, puisqu'ils ont grandi entourés de vastes plantations de palmiers.

Néanmoins, ils savent très bien que leurs ancêtres avaient résisté à l'occupation totale de leur territoire et que, grâce à cela, ils possèdent encore 150 hectares non plantés de palmiers à huile.

Apouh est un petit village de 50 habitants qui survivent en pratiquant l'agriculture de subsistance sur leurs 150 hectares. Ces terres se trouvent à 7 kilomètres de leurs maisons et, pour y accéder, ils doivent emprunter un chemin qui traverse les

énormes plantations de palmiers.

Dans leurs terres, en plus de la partie affectée aux cultures vivrières ils conservent quelques petites étendues de forêt où ils obtiennent d'innombrables produits, surtout des plantes médicinales. Comme ils n'ont pas accès à la médecine occidentale en raison de son coût élevé, il est pour eux d'une importance vitale de conserver la forêt pour s'assurer de disposer de ces plantes indispensables.

Les plantations de palmier à huile leur ont porté préjudice de mille façons. Ils ont perdu leur terre. Leur forêt a été coupée et, avec elle, sont disparus la plupart de leurs médicaments traditionnels. L'emploi intensif de produits chimiques dans les plantations porte atteinte à leurs cultures et à leur santé ; il y a même des cas de cécité dans le village. Ils mangeaient des vipères, seul animal qu'ils trouvaient dans les plantations, mais à présent elles apparaissent mortes, empoisonnées par ces produits. Il n'y a plus moyen de trouver de la viande (source de protéines) ; la seule option est de l'acheter dans la ville, où elle est hors de prix.

L'entreprise a drainé la terre et détourné les rivières, de sorte qu'il est devenu très difficile d'obtenir de l'eau, et ce problème s'aggrave pendant la saison sèche. La pêche n'est plus possible. Le système d'élagage et de récolte utilisé dans les plantations laisse beaucoup de déchets, créant ainsi un environnement favorable à la prolifération des moustiques qui, à leur tour, propagent la malaria.

L'entreprise a installé le réseau électrique de la zone, mais la lumière est pour elle seule : pour absurde que cela paraisse, les câbles passent devant les portes des maisons d'Apouh mais l'entreprise ne permet pas à la population d'avoir de l'électricité. Socapalm a construit une école, mais elle fait payer des frais de scolarité plus chers aux enfants des villages en conflit.

En raison du conflit également, l'entreprise n'emploie pas les membres de la communauté : elle fait venir des travailleurs de toutes les régions du pays. En outre, elle a de nombreux gardes armés qui empêchent les habitants de ramasser les fruits tombés des palmiers et qui harcèlent sexuellement les femmes du village.

En 2000, un décret du préfet d'Edéa reconnu aux habitants d'Apouh la propriété de leur petite parcelle de 150 hectares. Pourtant, la convoitise du grand capital français que représente le groupe Bolloré semble n'avoir pas de limites : à plusieurs reprises, la société a essayé d'occuper par la force les seuls 150 hectares qui restent à la communauté, pour y planter des palmiers à huile.

En septembre 2009, des employés de Socapalm, sous les ordres d'un « blanc » (comme on appelle dans le village les étrangers qui ont des postes de direction dans l'entreprise), ont envahi les terres et commencé à détruire les cultures des villageois qui, pris de colère, ont durement frappé l'homme blanc avec leurs mains. Celui-ci a porté plainte et, après un procès qui a duré plus de 10 mois, la justice a finalement acquitté les villageois, à leur grande surprise, car ils disent que « ce sont toujours les Français qui commandent au Cameroun ».

Au début de 2010, le gouvernement a mis la gendarmerie à la disposition de l'entreprise. Ainsi, les employés de Socapalm sont apparus escortés de policiers

fortement armés, en une nouvelle tentative d'occupation des terres du village. Les habitants étaient décidés à perdre la vie plutôt que leurs terres ; armés de machettes, ils ont affronté les policiers et les ont prévenus qu'ils les tueraient s'ils y mettaient un pied. Une fois de plus ils se sont tirés d'affaire : la police et les employés de Socapalm se sont retirés.

Le 14 septembre dernier, « les blancs de Bolloré » ont fait leur dernière apparition en date dans les terres de la communauté. Les villageois en ont été alertés et, machète en main, les ont fait partir. Dans tous les cas de ce genre le gouvernement camerounais a fait la sourde oreille.

Les villageois sont constamment harcelés par l'entreprise. « Quand on est poursuivi, il ne faut pas se distraire », a expliqué l'un d'eux pour décrire la vie qu'ils mènent à cause de Socapalm.

Le groupe Bolloré est un des plus riches du monde mais sa convoitise n'a pas de limites. Pour élargir la surface productive de ses plantations déjà immenses, il poursuit et menace sans arrêt une petite communauté qui dépend du peu de terres que le groupe n'a pas pu occuper.

L'entreprise s'acharne à leur enlever ce qui leur reste, mais les villageois savent que non seulement leur survie mais celle de leurs descendants dépendent de ces 150 hectares. Le conflit est permanent, injuste et terriblement inégal mais ils n'ont pas la moindre intention de se rendre ; ils sont prêts à donner leur vie pour défendre ce qui leur appartient.

Teresa Pérez, à partir des informations recueillies au cours d'une visite de la zone en septembre 2010. Nous remercions les habitants du village d'Apouh A Ngong et l'organisation Cameroon Ecology, qui ont rendu possible cette visite.

[1] Les plantations de palmiers appartiennent au puissant groupe français Bolloré qui intervient dans divers secteurs économiques dans 42 pays. Le WRM a largement documenté ses activités au Cameroun et les violations des droits de l'homme qu'il a commises dans les villages proches de ses plantations de palmiers à huile. (Pour davantage d'information, veuillez visiter : <http://www.wrm.org.uy/countries/Cameroon/Bollore.html>.)

[index](#)
